

La formation professionnelle des personnes en recherche d'emploi de 2019 à 2022

Une hausse des entrées en formation portée par le compte personnel de formation

Le nombre d'entrées en formation des personnes en recherche d'emploi, indemnisées par l'assurance chômage, rémunérées ou bénéficiant d'une protection sociale au titre de leur formation, est en nette augmentation entre 2019 et 2022, passant de 889 200 à 1 267 300 entrées sur la période. Pendant la crise sanitaire, l'essor du compte personnel de formation (CPF) compense la baisse des entrées en formation des commanditaires historiques, notamment France Travail.

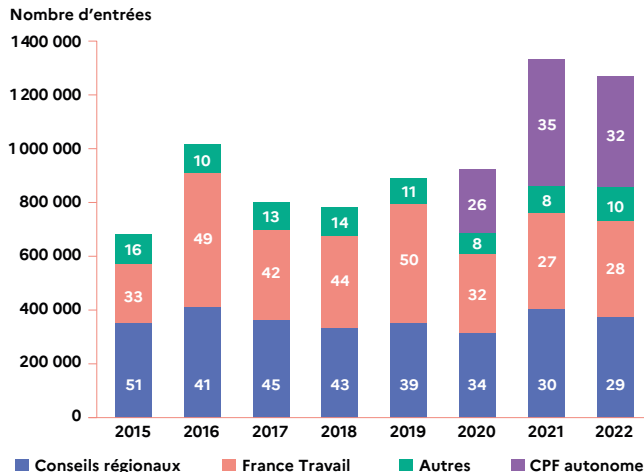
Si, en 2022, le CPF est la première source de formation en nombre d'entrées (32%), les conseils régionaux commandent plus de la moitié du volume horaire des formations commencées cette année-là (54%). La durée moyenne des formations CPF est beaucoup plus faible (64 heures en 2022) que celle des autres (507 heures).

Malgré la crise sanitaire, une forte hausse des entrées entre 2019 et 2022, à la suite de l'essor du CPF

Le nombre d'entrées en formation des personnes en recherche d'emploi, indemnisées par l'assurance chômage, rémunérées ou bénéficiant d'une protection sociale au titre de leur formation (encadré 1), progresse entre 2019 et 2022, passant de 889 200 entrées à 1 267 300 sur la période, dans un contexte d'essor du CPF¹ (graphique 1).

La crise sanitaire affecte particulièrement à la baisse les commanditaires historiques de la formation des personnes en recherche d'emploi : principalement France Travail et les conseils régionaux. L'effet de la crise sanitaire est plus marqué

GRAPHIQUE 1 | Entrées en formation des personnes en recherche d'emploi indemnisées, par commanditaire (en %)



Note : le commanditaire passe la commande auprès de l'organisme de formation. En cas de délégation de gestion des conseils régionaux à France Travail, le commanditaire est France Travail.

Les formations CPF bénéficiant d'un cofinancement de France Travail sont comptées avec les formations commanditées par cet organisme, les préparations opérationnelles à l'emploi collectives (POEC) dans la catégorie "Autres".

Lecture : en 2022, 359 400 entrées en formation sont commanditées par France Travail, elles représentent 28% de l'ensemble des entrées en formation des personnes en recherche d'emploi indemnisées.

Champ : cf. encadré 1.

Source : Dares, base Brest.

¹ Les entrées en formation dans le cadre du CPF au bénéfice de personnes inscrites à France Travail (anciennement Pôle emploi) et non indemnisées (soit 159 000 personnes) ou non inscrites à France Travail sont exclues de cette analyse.

TABLEAU 1 | Caractéristiques des personnes entrées en formation en 2022, par commanditaire

Situation à l'entrée en formation	En % des entrées en formation								
	Conseils régionaux	France Travail	Multifinanceur (POEC*)	Stagiaire	État	Autres (Opco inclus)	Ensemble hors CPF autonome	CPF autonome	Ensemble (CPF inclus)
Âge									
Moins de 26 ans	32	22	32	33	65	12	28	15	24
26-44 ans	45	51	48	54	22	41	47	57	50
45 ou plus	23	27	20	13	13	47	25	28	26
Niveau de diplôme									
Sans diplôme	15	7	7	2	25	6	11	7	10
CAP-BEP	36	45	48	16	29	35	39	41	40
Supérieur ou égal au bac	39	48	45	82	22	42	43	52	46
Inconnu	10	1	0	0	24	17	6	0	4
Nombre d'entrées	373 500	359 400	47 000	17 500	29 600	30 700	857 700	409 600	1 267 300

Note : l'unité étant une entrée en formation, une personne suivant deux formations en 2022 est comptabilisée deux fois. Les formations CPF bénéficiant d'un cofinancement de France Travail sont comptées avec les formations commanditées par cet organisme.

*Préparation opérationnelle à l'emploi collective.

Lecture : 45% des formations débutées en 2022 et commanditées par les conseils régionaux sont suivies par des personnes âgées de 26 à 44 ans.

Champ : cf. encadré 1.

Source : Dares, base Brest.

au cours du premier semestre 2020, plus particulièrement lors du premier confinement, de mars à mai 2020 (respectivement 13 800 et 28 000 entrées, en avril et mai 2020, contre 79 300 et 63 700 sur ces mêmes mois en 2019, [tableau A en ligne](#)). Au second semestre, la reprise des formations, grâce notamment aux efforts d'adaptation à la pandémie des différents acteurs de la formation², permet de limiter la baisse des entrées sur l'ensemble de l'année 2020 pour les commanditaires historiques (-23%). Les formations commanditées par France Travail sont plus touchées (-34%) que celles des conseils régionaux, plus longues et commençant souvent en septembre (-10%).

2020 est la première année complète après l'ouverture, fin 2019, de la plateforme « Mon compte formation », qui permet, notamment aux personnes en recherche d'emploi, de mobiliser leur CPF de façon autonome, sans intermédiaire. Les personnes ayant acquis un solde suffisant peuvent acheter seules une formation. Dans le cas contraire, elles peuvent demander un financement complémentaire, notamment à France Travail. Dans ce dernier cas, les formations sont comptabilisées avec celles de France Travail. Les demandeurs d'emploi se saisissent largement de ce dispositif dès 2020 (238 000 entrées CPF autonome). Ces entrées font plus que compenser la baisse des opérateurs historiques. Le nombre d'entrées total est plus élevé en 2020 qu'en 2019 (+4%).

L'essor des formations CPF autonome se poursuit en 2021. Elles sont presque deux fois plus nombreuses cette année-là qu'en 2020 (469 400 en 2021). Si elles marquent le pas l'année suivante (409 600), en partie à la suite de l'introduction de France Connect+ en fin d'année, elles continuent de représenter une part très importante des entrées en 2022 (32%) [1].

Le nombre d'entrées en formation commanditées par les conseils régionaux remonte en 2021 (404 400), avant de connaître un repli en 2022 (373 500), tout en restant supérieur

TABLEAU 2 | Durée des formations débutées dans l'année, par commanditaire, de 2018 à 2022

	En heures				
	2018	2019	2020	2021	2022
Conseils régionaux	706	663	697	639	660
France Travail	237	246	343	351	349
CPF autonome	-	-	173	104	64
Autres	740	761	754	699	594
Ensemble	481	443	440	367	364
Hors CPF autonome	481	443	533	511	507

Les formations CPF ayant bénéficié d'un cofinancement de France Travail sont comptées avec les formations commanditées par cet organisme.

Lecture : les formations débutées en 2021 et commanditées par les conseils régionaux durent en moyenne 639 heures.

Champ : cf. encadré 1.

Source : Dares, base Brest.

au niveau observé avant la crise sanitaire (350 300 en 2019). En revanche, si le volume d'entrées commanditées par France Travail³ rebondit également après la crise sanitaire (355 500 en 2021, 359 400 en 2022), c'est sans atteindre le niveau élevé observé en 2019 suite au lancement du Plan d'investissement dans les compétences (444 900) (encadré 2). Les formations commanditées par d'autres acteurs retrouvent en 2021 un niveau similaire à celui observé avant la crise sanitaire et augmentent en 2022 pour atteindre 124 800 entrées ; elles sont portées par l'Agefiph, l'État et, dans une moindre mesure, par les stagiaires autofinçant leur formation (hors CPF) ([tableau B en ligne](#)).

Les conseils régionaux sont les premiers commanditaires de la formation professionnelle à destination des personnes en recherche d'emploi hors CPF autonome (entre 44% et 47% des formations pour la période 2020-2022), devant France Travail (entre 41% et 43%).

²Les conseils régionaux et France Travail ont adapté leurs offres de formation aux mesures sanitaires avec les organismes de formation.

³Hors préparations opérationnelles à l'emploi collectives (POEC), qui peuvent bénéficier d'un cofinancement des opérateurs de compétence (Opco), y compris formations CPF cofinancées par France Travail.

ENCADRÉ 1 • La base Brest

La base Brest, produite par la Dares depuis 2003, a pour ambition de recenser l'ensemble des formations à destination des personnes en recherche d'emploi indemnisées, c'est-à-dire bénéficiant d'une indemnisation par l'assurance chômage, d'une rémunération ou d'une protection sociale au titre de la formation professionnelle. La rémunération ou la protection sociale sont le plus souvent assurées par un conseil régional ou France Travail. La base Brest est produite à partir des fichiers de gestion de la rémunération ou de la protection sociale des stagiaires.

Seuls les individus en recherche d'emploi sont comptabilisés. Ainsi, une personne en contrat de professionnalisation ne sera pas comptée, en raison de son statut de salariée. Il n'est pas nécessaire pour une personne en recherche d'emploi indemnisée d'être inscrite à France Travail, autrement dit d'être comptabilisée comme demandeur d'emploi, pour intégrer le périmètre de Brest.

Les formations au titre du compte personnel de formation (CPF) sont désormais prises en compte dans la base Brest. Les données intégrées sont restreintes au champ des demandeurs d'emploi indemnisés, le nombre de formations CPF au bénéfice de personnes en recherche d'emploi indemnisées mais non inscrites à France Travail n'étant pas disponible. La base Brest n'intègre pas les formations CPF au bénéfice des inscrits à France Travail non indemnisés, qui sont hors champ. Les formations CPF à destination de ce public sont au nombre de 159 000 en 2022.

L'unité de comptage de la base est l'entrée en formation. Une personne en recherche d'emploi effectuant plusieurs formations dans l'année est comptée plusieurs fois.

Ces entrées en formation sont souvent ventilées par **commanditaire**. Il s'agit de l'organisme qui passe la commande de la formation auprès de l'organisme de formation. Les principaux commanditaires historiques sont France Travail, les conseils régionaux, les opérateurs de compétences (Opco), l'État ou le bénéficiaire de la formation. Le commanditaire peut être différent du financeur des frais pédagogiques de la formation. Par ailleurs, certains conseils régionaux délèguent à France Travail une partie de leurs formations. Dans ces cas-là, il est considéré que le commanditaire est France Travail.

Ces organismes peuvent cofinancer les formations CPF des personnes en recherche d'emploi n'ayant pas suffisamment de droits pour financer leur formation. Ce phénomène est peu fréquent sur la période considérée et le plus souvent le fait de France Travail. Les formations CPF cofinancées par France Travail sont comptabilisées avec les formations de cet organisme. Les formations financées seulement avec les droits acquis par les demandeurs d'emploi, cofinancées par ces derniers, ainsi que celles cofinancées par d'autres opérateurs, qui ne peuvent pas être identifiées, sont regroupées sous la terminologie « **CPF autonome** ».

ENCADRÉ 2 • Le Plan d'investissement dans les compétences (PIC) et le compte personnel de formation (CPF)

Le Plan d'investissement dans les compétences (PIC) mobilise près de 15 milliards d'euros sur la période 2018-2022 afin de favoriser l'accès à la formation professionnelle et à l'emploi des publics vulnérables sur le marché du travail. Les actions financées par le PIC ne se limitent pas aux formations adressées aux personnes en recherche d'emploi bénéficiant d'une indemnisation par l'assurance chômage, d'une rémunération ou d'une protection sociale au titre de la formation professionnelle. Elles intègrent également des actions relevant de l'accompagnement comme la prestation « Valoriser son image professionnelle », les dispositifs prépa compétence et prépa apprentissage, les formations des personnes dans une structure de l'insertion comme l'IAE. Ces dispositifs sont inclus dans les statistiques présentées dans les différents rapports d'évaluation du PIC ; tout comme les formations CPF à destination des demandeurs d'emploi non indemnisés [2] [3].

En septembre 2023, un nouveau cycle d'investissement dans la formation des demandeurs d'emploi est lancé, pour un montant prévisionnel de 3,9 milliards d'euros pour la période 2024-2027.

Depuis novembre 2019, les personnes ayant acquis des droits sur leur compte personnel de formation peuvent financer directement une formation. Lorsque le CPF ne suffit pas à couvrir l'ensemble des coûts de la formation, le bénéficiaire peut financer lui-même le reste à charge, ou obtenir un financement d'un tiers : France Travail, un conseil régional, l'État... Les formations CPF cofinancées par France Travail sont regroupées avec les formations de cet organisme. Elles représentent 7 % des formations CPF suivies par des demandeurs d'emploi indemnisés en 2022.

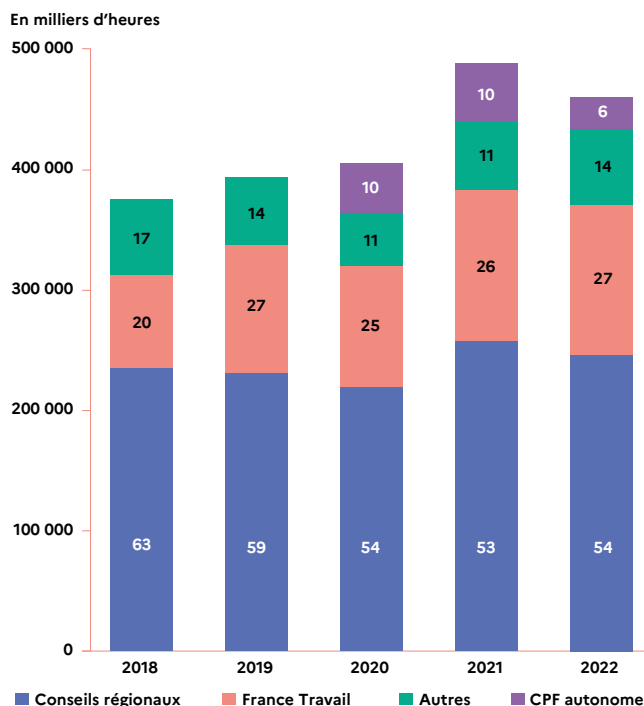
Les formations des conseils régionaux, plus longues et s'adressant à un public plus jeune et moins diplômé

Le public des formations commanditées par les conseils régionaux est plus jeune et un peu moins diplômé que celui des formations commanditées par France Travail. En 2022, 32 % des personnes en recherche d'emploi indemnisées entrées dans des formations commanditées par les conseils régionaux ont moins de 26 ans, contre 22 % pour celles suivant une formation de France Travail (tableau 1). Elles sont également plus souvent non diplômées (15 %) que celles relevant de France Travail (7 %). Au contraire, le public des formations commanditées *via* le CPF autonome est un peu plus âgé et

diplômé, ce qui s'explique en partie par la nécessité d'avoir déjà travaillé pour acquérir des droits.

Hors CPF autonome, la durée moyenne des formations augmente entre 2019 et 2022. Elle passe de 443 heures à 533 heures en 2020, puis se stabilise autour de 510 heures en 2021 et 2022 (tableau 2). La durée moyenne augmente à la fois pour France Travail et pour les Conseils régionaux entre 2019 et 2020. Ces hausses sont probablement dues en partie aux annulations et reports des formations courtes en raison des confinements, et à une prolongation des formations qui auraient dû s'achever pendant le premier confinement. La stabilisation en 2021 et 2022 à un niveau plus élevé que celui de 2019 est notamment liée à l'allongement des formations commanditées par France Travail. Elles passent de 246 heures en 2019 à 349 heures en 2022, si bien qu'en dépit de la baisse

GRAPHIQUE 2 | Répartition du volume horaire global des formations par commanditaire (en %)



Notes : le commanditaire est celui qui passe la commande auprès de l'organisme de formation. En cas de délégation de gestion des conseils régionaux à France Travail, le commanditaire est France Travail.

Les formations CPF bénéficiant d'un cofinancement de France Travail sont comptées avec les formations commanditées par cet organisme, les préparations opérationnelles à l'emploi collectives (POEC) dans la catégorie "Autres".

Lecture : 54% des heures de formation débutées en 2022 par des personnes en recherche d'emploi indemnisées correspondent à des formations commanditées par les conseils régionaux.

Champ : cf. encadré 1.

Source : Dares, base Brest.

des entrées, le nombre d'heures de formation se stabilise (graphique 2). Cette augmentation témoigne d'un basculement de certaines formations courtes vers le CPF. En effet, la durée des formations CPF autonome est de 64 heures en moyenne en 2022 ; elle s'est réduite depuis 2020 (173 heures en 2020). En 2022, si le CPF représente 32% des entrées en formations, il ne représente que 6% du volume horaire des formations commencées cette année-là, les conseils régionaux en assurant plus de la moitié (54%).

Les formations des conseils régionaux demeurent plus longues que la moyenne : 660 heures en 2022, contre 364 pour l'ensemble des formations (507 en excluant le CPF autonome).

Presque 40% de formations certifiantes

Comme les années précédentes, en 2022, la majorité des formations suivies (y compris le CPF) ont pour objectif l'obtention d'une certification (39%) ou la professionnalisation (10%) ([tableau C en ligne](#)). La certification est majoritaire pour tous les commanditaires.

Les formations de mobilisation et d'aide au projet professionnel ainsi que celles de remise à niveau sont plus fréquentes parmi les formations commanditées par les conseils régionaux (20% à elles deux, contre 13% en moyenne). Ces deux types de formation sont également plus répandus que la moyenne parmi les autres commanditaires, qui comptent notamment les Opco (31%).

Près d'une formation sur dix prépare à un emploi identifié dès l'entrée en formation, de sorte qu'elle conduit très souvent à un recrutement (action de formation préalable au recrutement (AFPR), préparation opérationnelle à l'emploi individuelle (POEI)). Seul France Travail les propose. Elles représentent 25% des formations qu'il commande. ●

Alix Gauthier et Macoura Touré (Dares)

Pour en savoir plus

- [1] Bismuth J. (2023) « [Le compte personnel de formation en 2022](#) », *Dares Résultats* n° 53, septembre.
- [2] Dares (2022), [Troisième rapport du comité scientifique de l'évaluation du Plan d'investissement dans les compétences](#), novembre.
- [3] Dares (2023), [Quatrième rapport du comité scientifique de l'évaluation du Plan d'investissement dans les compétences](#), décembre.

Directeur de la publication
Michel Houdebine

Directrice de la rédaction
Anne-Juliette Bessone

Secrétaires de rédaction
Thomas Cayet, Sabine Clerc

Maquettistes
Christophe Chauvin, Valérie Olivier

Mise en page
Dares, ministère du Travail et de l'Emploi

Réponses à la demande
dares.travail-emploi.gouv.fr/contact

Contact presse
Joris Aubrespin-Marsal
joris.aubrespin-marsal@travail.gouv.fr

La Dares est la direction de l'Animation de la recherche, des Études et des Statistiques du ministère du Travail et de l'Emploi. Elle contribue à la conception, au suivi et à l'évaluation des politiques publiques, et plus largement à éclairer le débat économique et social.

dares.travail-emploi.gouv.fr

RETROUVEZ LES DONNÉES DES GRAPHIQUES ET TABLEAUX SUR NOTRE SITE INTERNET.

STATISTIQUE
PUBLIQUE